

Département du Var

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## VILLE DE SAINT CYR SUR MER

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2018 -09 - 06

Séance du 25 septembre 2018

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 25

Représentés : 7

Absent excusé : 1

**OBJET :**

GARANTIE PARTIELLE  
D'EMPRUNTS SOLLICITEE  
PAR VAR HABITAT

EMPRUNTS CONTRACTES  
AUPRES DE LA CAISSE DES  
DEPOTS ET CONSIGNATIONS  
DANS LE CADRE DE LA  
CONSTRUCTION  
DE 34 LOGEMENTS  
LOCATIFS SOCIAUX

AVENUE DE TAUROENTUM

RESIDENCE  
« DOMAINE DE LA MER »

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq septembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

**Etaient présents :** Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

**Adjoints :** Mesdames GOHARD, SAMAT, Messieurs BAGNO,  
FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

**Conseillers Municipaux :** Mesdames, AIELLO, CIDALE,  
GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI, MOTUS-  
JAQUIER, ORSINI, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI,  
GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, PATOULLARD, ROCHE,  
SAOUT, VALENTIN.

**Etaient représentés :**

**Adjoints :** Mesdames Pascale GUIROU-NOUYRIGAT (procuration  
à Madame Chrystelle GOHARD), Michèle VANPEE (procuration à  
Monsieur Louis FERRARA)

**Conseillers Municipaux :** Mesdames Angèle BERTOIA (procuration  
à Madame Andrée SAMAT), Marie-Claire PELOT-PAPPALARDO  
(procuration à Monsieur Bruno JOANNON), Lydie TOCHE-SOULÉ  
(procuration à Madame Olivia MOTUS-JAQUIER), Isabelle VIDAL  
(procuration à Monsieur le Maire), Monsieur Dominique OLIVIER  
(procuration à Monsieur Alain PATOULLARD).

**Etait absent excusé :**

**Conseiller Municipal :** Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,  
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20180925-DEL20180906-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2018  
Date de réception préfecture : 26/09/2018

Var Habitat réalise un programme de 34 logements locatifs sociaux collectifs (25 PLUS, 9 logements PLAI) - avenue de Tauroentum, résidence dénommée « Domaine de la Mer».

Cette opération sera financée par quatre emprunts d'un montant total de **3 375 572 €** souscrits par VAR HABITAT auprès de la Caisse des dépôts et Consignations. Ledit contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Par courrier du 4 juillet 2018, et conformément aux dispositions de l'article L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Var Habitat sollicite la garantie partielle à hauteur de 50 % de la Commune de Saint-Cyr-sur-Mer (le solde faisant l'objet d'une demande de garantie auprès du Conseil Départemental du Var), pour ces emprunts, destinés à financer la charge foncière et la construction :

**Les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt sont les suivantes :**

<b>OFFRE CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS</b>				
<b>Caractéristiques de la Ligne du Prêt</b>	<b>PLAI</b>	<b>PLAI FONCIER</b>	<b>PLUS</b>	<b>PLUS FONCIER</b>
<b>Enveloppe</b>	-	-	-	-
<b>Identifiant de la Ligne du Prêt</b>	5198266	5198263	5198264	5198265
<b>Montant de la Ligne du prêt</b>	548 366 €	360 516 €	1 488 256 €	978 434 €
<b>Commission d'instruction</b>	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Durée de la période</b>	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
<b>Taux de la période</b>	0,55 %	0,55 %	1,35 %	1,35 %
<b>TEG de la Ligne du Prêt<sup>1</sup></b>	0,55 %	0,55 %	1,35 %	1,35 %
<b>Phase d'amortissement</b>				
<b>Durée</b>	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
<b>Index</b>	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
<b>Marge fixe sur index</b>	- 0,2 %	- 0,2 %	0,6 %	0,6 %
<b>Taux d'intérêt<sup>1</sup></b>	0,55 %	0,55 %	1,35 %	1,35 %
<b>Périodicité</b>	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
<b>Profil d'amortissement</b>	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
<b>Condition de remboursement anticipé volontaire</b>	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
<b>Modalité de révision</b>	DR	DR	DR	DR

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20180925-DEL20180906-DE  
Date de télétransmission : 26/09/2018  
Date de réception préfecture : 26/09/2018

<b>Taux de progressivité des échéances</b>	0 %	0 %	0 %	0 %
<b>Mode de calcul des intérêts</b>	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
<b>Base de calcul des intérêts</b>	30 / 360	30 / 360	30 / 360	30 / 360

<sup>1</sup> Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le Contrat de prêt n° 79105 en annexe signé entre Var Habitat ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Accorde la garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 375 572 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations, selon les caractéristiques financières aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 79105 des emprunts souscrits pour cette opération.

Ledit contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Ainsi fait et délibéré  
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme  
Le Maire  
*Signature électronique*  
Philippe BARTHELEMY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20180925-DEL20180906-DE Date de télétransmission : 26/09/2018 Date de réception préfecture : 26/09/2018
--

